

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 12 novembre 2024

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne l'organisation d'un séjour à Shanghai et Pékin pour 20 élèves minimum de 3^{ème} de la section internationale chinoise et 3 accompagnateurs) du **02 avril au 11 avril 2025**.

1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte (MAPA) est soumise aux dispositions de l'article L2123 et R2123-1 du code de la commande publique.

Sur la durée totale du marché, le nombre d'élèves pouvant participer au voyage est de 20. A ce nombre se rajoutera au maximum 3 accompagnateurs.

1.3- Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

En cas de groupement, le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

Par ailleurs, un même candidat ne peut représenter plus d'un groupement pour un même marché et une même personne physique ne peut représenter plusieurs candidats. En toute hypothèse, un candidat ne peut remettre plusieurs offres de base à titre individuel.

1.4 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<i>Classification principale</i>
Services de voyages – 63515000-2

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Le marché est conclu pour une période ferme à compter de la date de notification.

Le séjour se déroulera, de manière prévisionnelle, du **02 avril au 11 avril 2025**. Il est possible d'avoir un jour de flexibilité dans le planning proposé par le voyageur selon les prix.

2.2 - Variantes et Options

Aucune variante, ni prestations supplémentaires ou alternatives n'est autorisée.



2.3 Durée et délai d'exécution

A compter du jour de la publication de l'appel d'offre sur la plateforme AJI, la date limite de réception des offres est fixée au 12 novembre 2024

Les candidats seront informés via la plateforme s'ils sont retenus ou pas le 20/11/2024. Le marché pourrait être rendu infructueux si aucune offre n'est satisfaisante ou sans suite, si le nombre d'élèves partants se révèle être au final insuffisant. L'acte d'engagement sera finalisé au plus tard le 20/12/2024.

La facturation devra intervenir à compter de janvier 2025, date de démarrage de l'année civile sur lequel le voyage se réalise. Aucun acompte ne sera versé sur 2024.

Un échéancier de paiement figure dans le charge de l'appel d'offre, valant acte d'engagement.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (R.C.)
- Le cahier des charges valant acte d'engagement et ses annexes
- La pièce financière
- Le D.C.1 - Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants

Le dossier de consultation des entreprises est à retirer sur le site www.aji-france.com.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres seront présentées sous la forme de devis détaillé, établissant un prix ferme et unitaire par participant. Elles seront exprimées en euros hors taxes et toutes taxes comprises et rédigées exclusivement en langue française.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui.

Pièces de la candidature :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Le D.C.1 - Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants
- Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat (DC2 ou forme libre);
- Certificat sur l'honneur attestant que l'entreprise est en règle avec ses obligations sociales et fiscales,
- Attestation en responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code civil, assurance annulation et rapatriement et agréments des prestataires

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximal de 5 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- Le cahier des charges valant acte d'engagement et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat daté et signé.
- La pièce financière
- Un programme détaillé du voyage par journée incluant visites, hébergement et restauration, transports, moyens de communication pour les familles et le collège

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1. Prix	60%
2. Qualité des prestations proposées	40%

- La qualité des prestations et la valeur technique seront appréciées au regard des éléments contenus dans le programme détaillé.
- Le critère prix sera mis en œuvre à partir du total figurant dans le détail quantitatif estimatif.

La présente consultation fera l'objet d'une négociation.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

La date limite de réception des offres est fixée au 12 novembre 2024.

La transmission est sous forme dématérialisée : La transmission des offres doit être effectuée de façon dématérialisée sur la plateforme AJI (avec l'adresse du profil acheteur).

Pour tout renseignement complémentaire, le candidat peut contacter l'acheteur via la plateforme (coordonnées support profil acheteur). Pour poser des questions et déposer son offre dématérialisée, le candidat devra créer un compte fournisseur sur cette plateforme.